

MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE



CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira en mairie de Saint-Romain-la-Motte le

23 juillet 2024 à 20h30

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Saint-Romain-La-Motte, le 16 juillet 2024

Le Maire,
Gilbert VARRENNE



ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (18 juin 2024)
- Intervention du bureau d'études Réalités pour présenter les résultats des appels d'offres dans le cadre du marché de travaux pour l'aménagement du bourg – phase 1

- 1. Attribution du marché de travaux pour l'aménagement du bourg – phase 1
- 2. Information du Conseil municipal sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et sur l'exercice du droit de préemption
- 3. Approbation de la charte de la dotation pour l'investissement communal
- 4. Restaurant scolaire : fixation du prix du repas enfants et adultes à compter du 1^{er} septembre 2024
- 5. Subvention voyage scolaire
- 6. Contrat CEC avec Espace 2M pour le remplacement d'un agent

- Informations et questions diverses

P.S. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre conseiller municipal de son choix pour voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur de d'un seul mandat, toujours révocable.